Chartes informatiques et politique de confidentialité

Table des matières

1 Charte informatique IPSL 3
1.1 Règles d'utilisation des ressources informatiques 3
1.1.1 Introduction 3
1.1.2 Domaine d'application de la charte 3
1.1.3 Conditions d'accès de l'utilisateur 3
1.1.4 Obligations de confidentialité 3
1.1.5 Obligations relatives à la propriété des logiciels et des œuvres protégées par le droit d'auteur 3
1.1.6 Obligations relatives aux données nominatives 4
1.1.7 Obligations relatives aux moyens de cryptologie 4
1.1.8 Production et diffusion d'informations sur le réseau 4
1.1.9 Obligations relatives à la sécurité et à l'intégrité du système et des données 4
1.1.10 Sauvegardes 4
1.1.11 Règles d'accès aux locaux et aux systèmes informatiques 4
1.1.12 Responsabilités des parties 4
1.2 Politique de confidentialité (et protection des données personnelles) 5
1.2.1 Préambule 5
1.2.2 Définition et nature des données à caractère personnel 5
1.2.3 Objet de la présente charte 5
1.2.4 Identité du responsable de la collecte et du traitement de données 5
1.2.5 Les Données Personnelles 6
1.2.6 Destinataires des données collectées et traitées 7
1.2.7 Cession des données à caractère personnel 7
1.2.8 Durée de conservation des données à caractère personnel 7
1.2.9 Sécurité 7
1.2.10 Hébergement 7
1.2.11 Consentement 7
1.2.12 Accès aux données à caractère personnel, droit à la rectification et à l'oubli 7
1.2.13 Portabilité de vos données à caractère personnel 8

1.2.14 Introduction d'une réclamation devant une autorité de contrôle 8
1.2.15 Communication relative à une violation de données à caractère personnel 8
1.2.16 Modifications de la charte 8
1.3 Entrée en vigueur.....9
1.4 Signature 9
2 Charte informatique du bon usage du réseau RENATER.....9
2.1 Introduction ..... **Erreur ! Signet non défini.**
2.2 Principes à respecter..... **Erreur ! Signet non défini.**
2.2.1 Finalité de l'utilisation..... **Erreur ! Signet non défini.**
2.3 Utilisation loyale du réseau ..... **Erreur ! Signet non défini.**
2.4 Licéité du contenu échangé ..... **Erreur ! Signet non défini.**
2.4.1 Respect du droit à la propriété « intellectuelle » ..... **Erreur ! Signet non défini.**
2.4.2 Respect du droit des personnes..... **Erreur ! Signet non défini.**
2.4.3 Respect de l'ordre public ..... **Erreur ! Signet non défini.**
2.4.4 Confidentialité..... **Erreur ! Signet non défini.**
2.5 Sanctions encourues ..... **Erreur ! Signet non défini.**
2.6 Signature ..... **Erreur ! Signet non défini.**

1 Charte informatique IPSL

1.1 Règles d'utilisation des ressources informatiques

1.1.1 Introduction

La présente charte a pour objet de définir les principales règles d'utilisation des moyens informatiques mis à la disposition des utilisateurs.

1.1.2 Domaine d'application de la charte

Les obligations décrites dans la présente charte s'appliquent à toute personne qui utilise les moyens informatiques locaux, ainsi que tout autre moyen de connexion à distance afin d'accéder, via le réseau informatique de l'Institut Polytechnique Saint-Louis (IPSL) à tout service de communication ou de traitement électronique interne ou externe, y compris l'accès aux services ouverts sur l'Internet.

1.1.3 Conditions d'accès de l'utilisateur

Chaque utilisateur reçoit, en contrepartie de la signature de la présente charte, un droit d'accès individuel, qui se matérialise, le cas échéant, par tout moyen logique ou physique (tel que code d'accès, mot de passe, badge, ...).

Ce droit d'accès est strictement personnel et incessible. Il cesse automatiquement lorsque l'utilisateur quitte l'IPSL ou s'il est constaté qu'il a violé l'une des obligations imposées par la présente charte.

Le droit d'accès n'est conféré à l'utilisateur qu'aux fins d'une utilisation compatible avec les activités de l'IPSL - qu'elles soient administratives, pédagogiques ou de recherche - et exclut toute autre utilisation, notamment commerciale.

L'utilisateur reconnaît que l'usage de son droit d'accès peut engager sa responsabilité dans les conditions précisées dans la présente charte.

Il est interdit à un utilisateur d'user de son droit d'accès pour accéder à des applications, à des données ou à un compte informatique autres que ceux qui lui auront été éventuellement attribués ou pour lesquels il a reçu l'autorisation d'accès. De même, il est interdit à tout utilisateur d'user, par quelque moyen que ce soit, du droit d'accès d'un autre utilisateur.

Toute violation des conditions d'accès décrites ci-dessus peut entraîner, outre les sanctions disciplinaires prévues par le règlement de l'IPSL, l'engagement de la responsabilité civile de son auteur et constituer une infraction réprimée par les articles 323-1 à 323-7 du code pénal.

1.1.4 Obligations de confidentialité

Chaque utilisateur ne peut accéder qu'aux informations ou fichiers mis publiquement à disposition sur le réseau, ainsi qu'à ses informations ou fichiers personnels. Il lui est interdit de chercher à prendre connaissance d'informations ou de fichiers réservés à l'usage d'autres utilisateurs, même dans le cas où ces éléments ne seraient pas protégés par des dispositifs physiques ou logiques.

Toute violation de la présente obligation est susceptible d'engager la responsabilité civile ou pénale de son auteur.

1.1.5 Obligations relatives à la propriété des logiciels et des œuvres protégées par le droit d'auteur

Aucun utilisateur n'est autorisé à effectuer la copie des logiciels disponibles sur le réseau, même à des fins de constitution de copies de sauvegarde, qui ne peuvent être effectuées que par des personnes spécialement habilitées par l'IPSL. En dehors des logiciels, chaque utilisateur ne peut effectuer de copie

d'œuvres protégées par le droit d'auteur que pour autant que celles-ci soient accessibles sans restriction d'usage sur le réseau et que la copie qu'il en effectue n'est destinée qu'à son usage strictement privé.

Toute violation de la présente obligation peut engager la responsabilité civile de son auteur et constitue une contrefaçon sanctionnée pénalement par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

1.1.6 Obligations relatives aux données nominatives

Toute constitution, à l'aide des moyens informatiques de l'IPSL ou sur son réseau de traitements, de données nominatives doit faire l'objet, sous la seule responsabilité de l'utilisateur, des déclarations ou des demandes d'avis prévues par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et doit respecter les obligations fixées par cette loi.

1.1.7 Obligations relatives aux moyens de cryptologie

L'utilisateur ne peut utiliser sur le réseau de l'IPSL des moyens de cryptologie qui n'auraient pas fait l'objet au préalable des déclarations ou des autorisations imposées par le décret N° 99-200, modifié de la loi du 17 mars 1999, portant réglementation des télécommunications.

1.1.8 Production et diffusion d'informations sur le réseau

Mis à part l'usage du courrier électronique à des fins de correspondance privée, aucune diffusion publique d'une information ou d'une œuvre ne pourra être effectuée sur le réseau informatique de l'IPSL ou sur l'Internet - via le réseau de l'IPSL - sauf dérogation particulière accordée, à des fins pédagogiques ou de recherche par un responsable éditorial désignée par les autorités compétentes de l'IPSL pour gérer la production d'informations sur le réseau.

1.1.9 Obligations relatives à la sécurité et à l'intégrité du système et des données

L'utilisateur s'engage à n'apporter - directement ou indirectement - aucune perturbation au fonctionnement du réseau et des systèmes informatiques auxquels il accède et à ne provoquer aucune modification, altération ou destruction concernant des données ou fichiers autres que ceux dont il est l'auteur.

Toute violation de ces obligations peut engager la responsabilité civile de son auteur et constituer une infraction réprimée par les articles 323-1 à 323-7 du code pénal.

1.1.10 Sauvegardes

Il est indispensable que les informations professionnelles soient sauvegardées par chaque utilisateur dans le cadre de sauvegardes régulières sur le réseau pour les utilisateurs ayant accès au réseau ou sur d'autres medias pour les autres utilisateurs.

L'administrateur du système d'information ou les personnes qui sont sous les responsabilités fixeront les modalités de sauvegarde.

1.1.11 Règles d'accès aux locaux et aux systèmes informatiques

Tout utilisateur accepte de se plier aux contraintes particulières définies par les différents services de l'IPSL pour l'accès à leurs locaux et à leurs moyens informatiques.

1.1.12 Responsabilités des parties

Chaque utilisateur accède et utilise les moyens informatiques et le réseau auquel il a accès sous sa propre responsabilité. Il reconnaît que toute violation des dispositions de la présente charte, ainsi que, plus généralement, tout dommage créé à l'IPSL ou à des tiers de son fait engagera sa responsabilité, tant sur le plan disciplinaire, que civil ou pénal.

L'IPSL déclare mettre en œuvre - par le biais de la présente charte et des diverses mesures de sécurité physique et logique qui sont les siennes - tous les efforts nécessaires à un bon usage de ses systèmes et du réseau et n'assumer aucune responsabilité au titre des agissements fautifs ou délictueux des utilisateurs auxquels elle fournit un droit d'accès.

1.2 Politique de confidentialité (et protection des données personnelles)

1.2.1 Préambule

Le présent document constitue la charte de confidentialité RGPD relative à la mise en application du Règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Il est limité au strict champ de l'application de ce Règlement.

Cette charte vise en particulier à protéger les données personnelles de tous les utilisateurs du système d'information de l'IPSL.

1.2.2 Définition et nature des données à caractère personnel

Lors de votre utilisation des services mis à disposition par l'IPSL et son centre informatique, vous pouvez être amenés à communiquer des données à caractère personnel vous concernant. Par données à caractère personnel est entendu toutes données qui permettent d'identifier un individu directement ou indirectement.

1.2.3 Objet de la présente charte

La présente charte a pour objet de vous informer sur les moyens que l'IPSL met en œuvre pour collecter et traiter vos données à caractère personnel, dans le respect le plus strict de vos droits.

L'IPSL se conforme, dans la collecte et la gestion de vos données à caractère personnel,

- à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa version en vigueur à la date de publication du présent document,
- ainsi qu'au Règlement Général de Protection des Données (ci-après "RGPD"). Pour information, le texte du RGPD peut être consulté dans son édition française à l'adresse suivante :
  - https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32016R0679

1.2.4 Identité du responsable de la collecte et du traitement de données

Le responsable de la collecte et du traitement des données à caractère personnel est :

- Hassan ABBASSI
- IPSL - Délégué à la protection des données (DPO)
- 13, bd de l'hautil,
- 95092 CERGY-PONTOISE
- Siret : 344 836 424 00020.
- Adresse de courrier électronique : dpo@ipsl-edu.com

1.2.5 Les Données Personnelles

1.2.5.1 Finalité des traitements

Les données sont collectées et traitées, avec votre consentement exprès si nécessaire, pour répondre à une ou plusieurs des finalités suivantes :

- Constituer un annuaire des comptes utilisateurs pour rendre possible un accès aux ressources informatiques mises à disposition sur les réseaux informatiques filaires et hertziens IPSL ;
- Permettre un accès authentifié aux ressources et services informatiques mis en œuvre sur le réseau informatique IPSL.
- Respecter la réglementation (en particulier pour la détection et la lutte contre les infractions pénales) lors de la circulation des données sur Internet, notamment la messagerie ou la navigation Web.
- Pour assurer le stockage et/ou l'archivage de fichiers / courriels personnels que l'utilisateur souhaite conserver sur les solutions mises en œuvre par l'IPSL sur autorisation de l'organisation de tutelle de l'utilisateur.

Lors de la collecte des données personnelles, l'IPSL prend soin d'informer si certaines données doivent être obligatoirement renseignées ou si elles sont facultatives. Les conséquences éventuelles d'un défaut de réponse sont également documentées.

1.2.5.2 Données sur le trafic

Dans le cadre du service de navigation sur Internet, l'IPSL traite certaines Données Personnelles pour la transmission des échanges sur le réseau de communication électronique. Ces Données Personnelles sont spécifiquement énumérées dans le décret n°2011-219 du 25 février 2011 : date de la requête, IP source, identifiant du compte de personne, URL, taille de la réponse.

Ces Données Personnelles sont traitées et conservées par l'IPSL pour se conformer à ses obligations légales, en particulier pour la détection et la lutte contre les infractions pénales, en adoptant des mesures de sécurité strictes qui rendent les données en question accessibles uniquement aux personnes autorisées par écrit, sur requête de l'autorité judiciaire accompagnée d'une décision motivée du procureur général, et dans tous les cas, avec des techniques d'authentification sophistiquées prescrites par la loi. Comme l'exige la loi, l'IPSL conserve les Données Personnelles pour détecter et poursuivre les délits pendant une durée d'un an après leur collecte.

1.2.5.3 Témoins de connexion (cookies)

Les témoins de connexion (*cookies*) sont de petits fichiers textes que les sites visités Vous envoient et stockent sur Votre ordinateur ou appareil mobile. Ces derniers seront renvoyés à ces mêmes sites à chaque nouvelle visite. Ces *cookies* peuvent mémoriser Vos actions et préférences (par exemple les données de connexion, la langue favorite, les dimensions de la police de caractère, d'autres paramètres d'affichage, etc.) afin que Vous n'ayez pas besoin de les spécifier à nouveau lorsque Vous retournez sur le site ou consultez une autre page sur le même site.

Pour information, la politique de gestion des *cookies* est la suivante pour les sites dont l'IPSL assure la mise en ligne :

Site	**Audience**	**Cookies**
www.ipsl-edu.com	Tous	date et heure de visite du site
extranet.ipsl-edu.com	Salariés	
campus.ipsl-edu.com	Etudiants	
planning.ipsl-edu.com	Tous	aucun cookie

Pour les sites tiers visités depuis les machines mises à disposition des utilisateurs, il est de la responsabilité des éditeurs des sites visités de s'assurer de leur conformité quant à la gestion de leurs *cookies*.

1.2.5.4 Données de tierces personnes fournies par un utilisateur

Si vous introduisez dans le système informatique IPSL les Données Personnelles de tiers, Vous êtes considéré comme un responsable de traitement indépendant, assumant toutes les obligations et responsabilités légales en découlant.

A cet effet, Vous indemnisez intégralement l'IPSL contre toute plainte, réclamation et demande d'indemnisation pour des dommages résultant du traitement, pouvant être reçue par l'IPSL en provenance de tiers dont les Données Personnelles ont été traitées dans le cadre de l'utilisation des Services en violation de la Règlementation sur les Données Personnelles. Quoi qu'il en soit, si Vous fournissez ou traitez les Données Personnelles de tiers en utilisant les Services IPSL, Vous garantissez dès lors, en assumant toutes les responsabilités s'y rapportant, que ces Données Personnelles sont traitées de manière licite (par exemple avec le consentement de la personne concernée) conformément à la Règlementation sur les Données Personnelles, qui légitime le traitement des Données Personnelles en question.

1.2.6 Destinataires des données collectées et traitées

Seuls les membres dûment habilités au sein du service informatique de l'IPSL ou de l'organisation (école, …) dont dépend l'utilisateur ont accès aux données à caractère personnel.

1.2.7 Cession des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel ne font pas (et ne feront pas) l'objet de cessions, locations ou échanges au bénéfice de tiers.

1.2.8 Durée de conservation des données à caractère personnel

Sauf demande exprès de la personne concernée, les données à caractère personnel sont conservées pendant toute la durée de présence (de ladite personne) validée et communiquée par son organisation de tutelle.

1.2.9 Sécurité

L'IPSL prend toutes précautions utiles, mesures organisationnelles et techniques appropriées pour préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

1.2.10 Hébergement

L'IPSL informe que les Données Personnelles sont conservées et stockées, pendant toute la durée de leur conservation, sur les serveurs de l'IPSL ou de ses sous-traitants, situés dans l'Union européenne.

1.2.11 Consentement

Lorsqu'un utilisateur communique ses données à caractère personnel aux fins de l'exécution des services proposé par l'IPSL, l'utilisateur donne expressément son consentement pour la collecte et le traitement de celles-ci conformément à ce qui est énoncé à la présente charte et à la législation en vigueur.

1.2.12 Accès aux données à caractère personnel, droit à la rectification et à l'oubli

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au RGPD, vous disposez du droit d'accéder à vos données (article 15 du RGPD) pour en obtenir la communication et, le cas échéant, en exiger la rectification ou l'effacement (articles 16 et 17 du RGPD).

Il est rappelé que toute personne peut, pour des motifs légitimes, demander la limitation au traitement des données la concernant (article 18 du RGPD) ou s'opposer au dit traitement (articles 21 et 22 du RGPD).

En cas de rectification ou effacement de vos données à caractère personnel, voire de limitation des traitements, réalisés suite à une demande expresse de votre part, l'IPSL notifiera lesdites modifications aux éventuelles personnes auxquelles ces données ont été communiquées, à moins qu'une telle communication s'avère impossible (article 19 du RGPD).

Vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données (*DPO*).

1.2.13 Portabilité de vos données à caractère personnel

Vous disposez d'un droit à la portabilité des données à caractère personnel (article 20 du RGPD). Toute personne peut récupérer, sous une forme réutilisable, les données qu'elle a fournies. La portabilité concerne uniquement les données recueillies dans le cadre d'un contrat ou d'un consentement. Il est rappelé que les données générées par les traitements ne relèvent pas de la portabilité.

A noter que seuls les fichiers ou courriels notés comme personnel peuvent être restitués (dossier nommé PERSO dans la messagerie ou le système de fichiers).

1.2.14 Introduction d'une réclamation devant une autorité de contrôle

Si vous considérez que le traitement de vos données à caractère personnel, objet de la présente, constitue une violation des textes applicables, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité nationale de protection des données personnelles. Cette autorité peut être sollicité dans l'Etat membre dans lequel se trouve votre résidence habituelle, votre lieu de travail ou le lieu où la violation de vos droits aurait été commise.

Pour information, l'autorité nationale de protection des données personnelles pour la France est : CNIL - *Commission Nationale Informatique et Libertés*.

1.2.15 Communication relative à une violation de données à caractère personnel

Si une faille de sécurité est constatée dans le traitement de vos données susceptibles d'entraîner un risque élevé pour vos droits et libertés, le service informatique de l'IPSL en informera l'utilisateur concerné dans les meilleurs délais (article 34 du RGPD). A cette occasion seront détaillées la nature de la violation rencontrée et les mesures mise en place pour y mettre un terme.

1.2.16 Modifications de la charte

L'IPSL se réserve le droit, à sa seule discrétion (et notamment pour décliner les éventuelles nouvelles réglementations liées à la protection des données personnelles), de modifier à tout moment la présente charte, en totalité ou en partie. Ces modifications entreront en vigueur à compter de la publication de la nouvelle charte. L'utilisateur en sera averti à sa première connexion consécutive à l'entrée en vigueur de ces modifications et il aura la possibilité de valider ou non son acceptation de la nouvelle charte. En cas de refus de la nouvelle charte, l'accès aux services de l'IPSL sera suspendu.

1.3 Entrée en vigueur

La présente charte est entrée en vigueur le 25 Mai 2018.

1.4 Signature

Engagement personnel de l'utilisateur

Je soussigné,
……

demeurant
à……

déclare avoir pris connaissance des dispositions de la présente charte, et m'engage à les respecter. Dans le cas contraire, je ne pourrais pas m'opposer à la suppression de mon accès à l'infrastructure informatique de l'IPSL.

A…… , le ……

Signature

2 Suivi des modifications

Note : la présente édition de la charte informatique et politique de confidentialité est destinée aux partenaires en infogérance de l'IPSL qui doivent adapter le texte à leur contexte. Les éléments suivants sont retirés de l'édition IPSL (car spécifique du contexte de ce dernier) :

- Chapitre 2 : Charte RENATER

Version Date	Organisation auteur	Commentaires
3.0 2019		Amendements suite à relecture du service du personnel IPSL pour adaptation du texte au salarié de l'IPSL sur les articles suivants • 1.2.5.4 : Données de tierces personnes fournies par un utilisateur • 1.2.6 Destinataires des données collectées et traitées • 1.2.8 Durée de conservation des données à caractère personnel • 1.2.10 Hébergement
2.0 2019		Révisions en profondeur du texte pour adaptation à RGPD
1.5 2007		Version initiale proposée suite à la mise en place de la convention de services informatiques avec les écoles.
1.0 2002		Version initiale (qui reprenait essentiellement la charte Renater dans sa version 1.0).